

SÉANCE DU 2021-01-14

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 14^e jour du mois de janvier deux mille vingt et un à treize heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le Maire JEAN-CÔME LÉVESQUE, mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, PAUL-ANDRÉ FILLION, LOUISETTE BÉRUBÉ, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 14 janvier 2021

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 346-21 : Taux de taxe 2021
4. Période de question
5. Levée de la séance

2021-01-022

1. **Ouverture et séance à huis clos et enregistrement audio pour diffusion sur le site;**
<https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

Considérant le décret numéro 1272-2020 du 02 décembre 2020

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence

Considérant que l'arrêté ministériel *décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020*, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance à huis clos

En conséquence, Madame la conseillère Julie Potvin propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour l'ouverture de la séance et que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et diffusée en audio sur le site de la municipalité au : <https://municipalite.saint-leon-le-grand.qc.ca/accueil.html>

2021-01-023

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2021-01-024

3. **Adoption du règlement 346-21 : Taux de taxes 2021**

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par monsieur le conseiller Aubert Turcotte et résolue unanimement d'adopter le règlement 346-21 intitulé taux de taxes pour l'exercice financier 2021

2021-01-024

4. Période de questions

Il n'y a aucune question.

2021-01-026

5. Levée de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Georges Barrette propose appuyé par madame la conseillère Julie Potvin et résolue unanimement de lever la séance.

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier